

SEA-EU 2023 Concours photo

Règles du concours

Article 1: Organisation et Thème

Les 9 universités partenaires de l'alliance SEA-EU (UBO-France, UG-Pologne, UCA-Espagne, CAU-Allemagne, UNIST-Croatie, UM-Malte, Parthenope-Naples, Nord University-Bodø et Université d'Algarve) organisent un concours photo commun. En lien avec la vision et les valeurs de SEA-EU, le thème du concours est "**Une mer de diversité**" (en version originale : "**A Sea of Diversity**").

Le thème peut être interprété librement. Les participants chercheront à promouvoir les valeurs européennes de l'Alliance et illustrer la diversité de nos villes et communautés côtières (humaines et/ou naturelles).

Article 2 : Phases et dates du concours

Le concours sera organisé en 3 phases :

- Candidatures : du **1er septembre au 15 octobre 2023**
- Gagnant du vote local annoncé le **7 novembre 2023** sur le site web de SEA-EU
- Gagnant du vote européen annoncé le **15 novembre** sur le site web de SEA-EU

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans l'une des neuf universités organisatrices. Les participants au concours doivent détenir les droits de leurs photos et, le cas échéant, disposer des autorisations des personnes visibles sur les photos.

Chaque étudiant peut soumettre jusqu'à 3 photos. Chaque photo doit être en haute définition (au moins 300 dpi). Les photos doivent être au format 4/3. L'image doit être nouvelle, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas avoir été soumise à un autre concours ou à une autre exposition.

La soumission des photos se fera par courrier électronique à l'adresse contact-sea-eu@univ-brest.fr, avant le **15 octobre**.

La photo doit être renommée comme suit : UBO_NOM DU PARTICIPANT _ Numéro de la photo – concours photo (par exemple, UBO_Nom_Photo1-concours photo)

A l'envoi de l'e-mail, envoyez le nom de votre université et écrivez cette phrase : "*By sending my photo, I agree with the conditions as described in the paragraph of the Image rights of the published call*" (« *En envoyant ma photo, j'accepte les conditions comme décrites dans le paragraphe sur les droits à l'image de l'appel à participation* »).

Article 4: Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie, et reconnaît qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant sa publication. En participant à ce concours, les candidats acceptent de partager leur photographie sous licence Creative Commons (CC BY-NC-ND : cette licence permet à d'autres de télécharger vos œuvres et de les partager avec d'autres à condition qu'ils vous mentionnent, mais ils ne peuvent les modifier en aucune façon ni les utiliser commercialement).

Article 5: Sélection

Les critères de sélection seront : Le respect du thème, la valeur technique et artistique.

La sélection se fera en tenant compte des avis du public et des professionnels. Elle se déroulera en deux phases :

1/ Vote local, pour les 3 meilleures images parmi chaque institution : L'opinion du public et le vote restreint d'un jury seront pris en considération, en adoptant un mode de vote pondéré :

- Réseau social : 50%.

- **Jury : 50%** - avec un Jury composé de 3 personnes = 1 photographe professionnel (lié ou non à l'université) + 2 personnes de l'université

2/ Vote européen, pour la meilleure photo parmi les 27 photos sélectionnées lors de la phase locale : L'opinion publique et le vote restreint d'un jury seront pris en considération, en adoptant un mode de vote pondéré :

-Réseau social : 40 % (page Instagram officielle de l'Alliance SEA-EU)

-Jury : 60% (composition du jury : 1 membre nommé par chaque partenaire SEA-EU).

Article 6 : Annonce des résultats

Les résultats des sélections locales seront annoncés à compter du 7 novembre 2023 et communiqués sur le site web SEA-EU (www.sea-eu.eu).

Le lauréat européen sera annoncé à compter du **15 novembre 2023** le site web SEA-EU (www.sea-eu.eu).

Article 7 : Récompense

Chaque lauréat local recevra une subvention de 50€ (bon d'achat de la librairie Dialogues).

Le gagnant au niveau européen sera récompensé par une carte-cadeau de 100 €.

Article 8 : Utilisation et exposition

Les photographies lauréates seront exposées à la galerie universitaire de Split en Croatie, **du 15 au 28 novembre 2023**.

Elles pourront également être exposées en parallèle à la prochaine réunion du comité directeur de l'alliance SEA-EU ou à d'autres semaines du personnel.

La photographie lauréate UBO pourra être utilisée pour la communication en interne à l'UBO.

Article 9 : Exclusions

L'organisation du concours se réserve le droit de supprimer toute photographie susceptible d'être incompatible avec les lois.

Article 10 : Responsabilités

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou autre.

En cas de force majeure, les partenaires de SEA-EU se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée du fait de ces modifications.

Article 11 : Obligations

La participation implique l'acceptation de ces règles par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera examinée par les organisations qui prendront une décision conforme à l'esprit dans lequel le concours a été lancé.